

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1368**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Vendeur-agenceur de cuisines et salles de bain

Nouvel intitulé : Vendeur - Agenceur de cuisines et salles de bains

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Association pour la formation professionnelle dans les industries de l'ameublement (AFPIA Sud Est)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'AFPIA Sud Est, Directeur de l'AFPIA

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230w Spécialités pluritechnologiques génie-civil, construction, bois (commercialisation)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Vendeur-agenceur de cuisines et salles de bain est un commercial, technicien, décorateur, dessinateur, gestionnaire. En principe, il est placé sous l'autorité du responsable des ventes, du directeur commercial ou bien directement sous la responsabilité du chef d'entreprise. Certains exercent des fonctions de responsable des ventes ou de gérant de magasin.

Ses fonctions sont les suivantes :

1) FONCTION VENDEUR AGENCEUR CUISINES ET BAINS :

- recueille toutes les informations concernant le besoin du client ;
- conçoit et vend un projet d'agencement : cuisine, salle de bains, dressing en tenant compte du besoin client ;
- est garant de la satisfaction client.

2) FONCTION TECHNIQUE :

- lit et réalise un métré, un plan, un relevé de cotes ;
- conçoit tous les plans liés au projet d'agencement à la main et/ou sur logiciel DAO ;
- maîtrise et respecte les normes d'architecture liées aux plans.

3) FONCTION GESTION DES DOSSIERS :

- gère tous ses dossiers clients de A à Z (de la prospection à la pose) ;
- établit tous les documents nécessaires à la réalisation du projet (devis, commande, bon de réception, ouverture du chantier...) ;
- contrôle et valide la conformité du chantier ;
- procède aux encaissements.

4) FONCTION SUIVI DE CHANTIERS :

- vérifie les côtes et la conformité de la pièce à agencer ;
- planifie et organise le chantier ;
- gère les SAV.

5) FONCTION DEVELOPPEMENT :

- développe le fichier client ;
- participe aux actions commerciales mises en place ;
- fidélise sa clientèle.

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : - maîtrise la terminologie de la cuisine, de la salle de bains, du rangement et capacité à l'expliquer dans un langage simple.

- connaît et maîtrise les matériaux et leurs usages et spécificités
- connaît et maîtrise les normes du bâtiment, de sécurité (plomberie, électricité, gaz, ventilation), les règles d'ergonomie.
- maîtrise les techniques de dessin technique à la main ou sur informatique en vue de réaliser une implantation
- connaît la législation
- connaît et maîtrise les techniques de vente

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activité : - magasins spécialisés en cuisine, salle de bains et rangement ;

- grandes surfaces de bricolage ;
- distributeurs de meubles ayant un secteur dédié à la cuisine et/ou à la salle de bains ;
- négoce sanitaires matériaux du bâtiment.

Les types d'emplois accessibles : vendeur agenceur, cuisiniste, baïniste, vendeur concepteur, ensemblier décorateur agenceur, vendeur

cuisine, vendeur salle de bains, conseiller de vente cuisines, conseiller de vente salles de bains sanitaire, conseiller de vente rangement, vendeur dessinateur, dessinateur, technico-commercial, agenceur, concepteur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- La certification comporte quatre composantes : 1 - Composante 'techniques de vente' :
- * techniques de base (questionnaire)
 - * découverte des besoins du client : accueil, renseignement, information (épreuve orale d'une durée d'une heure)
 - * argumentation du projet : apporter des réponses techniques à partir de connaissances techniques des matériaux (épreuve orale d'une durée d'une heure)
- 2 - Composante d'étude de cas 'cuisine' : réalisation d'un projet d'implantation d'une cuisine comportant : le plan de situation et l'implantation au sol de la cuisine, les élévations techniques (plomberie, électricité, gaz), la perspective couleur, le devis
- 3 - Composante d'étude de cas 'salle de bain' : réalisation d'un projet d'implantation d'une salle de bain comportant : le plan de situation et l'implantation au sol de la salle de bain, les élévations techniques (plomberie, électricité, évacuation des eaux usées et vannes), la perspective couleur
- 4 - Composante de synthèse des missions menées lors du stage en entreprise : rédaction et soutenance orale d'un dossier professionnel relatif à l'entreprise, le projet d'une cuisine vendue et posée et le projet réel d'une salle de bains

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	9 membres dont 6 professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Idem En cours de réalisation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

25 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

AFPIA 28 bis Daumesnil

75012 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AFPIA Sud Est - Lyon (69) AFPIA Ouest - Montaigu (85)

AFPIA Est Nord - Liffol le Grand (88)

Historique de la certification :

Certification suivante : Vendeur - Agenceur de cuisines et salles de bains